

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt deux mars,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Colette GONZALVEZ, Brigitte LESIEUR, Pascale THEUVENIN, Daniel DROUEN, Guy COCARD, Jacques BLANCH.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Yolande LAFRANCAISE, Vanessa ALBERICH, Christiane KHERK HOUR, Bernard VILANOVE.

Date de la convocation : 17 Mars 2023.

Secrétaire de séance : Mme Colette GONZALVEZ.

OBJET : 2024/01/02 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024.

L'article L 2312-1 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du Budget Primitif. Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2024. Il s'effectue sur la base d'un rapport précisant les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 Mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est présenté et débattu.

Accusé de réception en préfecture
066-266600519-20240322-2024-01-02-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BOMPAS



RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2024

Table des matières

PARTIE I	3
EVOLUTION DU SERVICE	3
PREAMBULE	4
1 - CONTEXTE	5
2 – LES ENJEUX FINANCIERS POUR 2024	5
3 – PROBLEMES RELEVES DANS CE NOUVEAU CONTEXTE	6
4 – COMMENT REPENDRE AUX NOUVEAUX BESOINS ?	6
5 – ROLE DU CCAS	6
6 – ACTIONS A MAINTENIR OU A DEVELOPPER EN 2024	7
7 – ACCUEIL DU PUBLIC	7
PARTIE II	9
ELEMENTS D’ANALYSES	9
POUR LE DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE	9
8 – LE SERVICE D’AIDE A DOMICILE	10
<i>A – Les aides à domicile</i>	10
9 – AUGMENTATION DES TARIFS POUR LE MAINTIEN DU SERVICE D’AIDE A DOMICILE	11
10 - ORGANISATION DES ASTREINTES DU SAD	12
11 – LE SERVICE D’AIDE AUX PETITS TRAVAUX	12
12- L’AIDE SOCIALE	13
A - distribution des colis alimentaire	13
B - DOSSIERS D’AIDE SOCIALE	14
13 – LA DOMICILIATION	14
14 – LA PETITE ENFANCE	16
A - Le Multi-accueil :	16
B – LE RELAIS PETITE ENFANCE	16
15 - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	17
A - LE CENTRE SOCIAL : POINT ACCUEIL SOLIDARITE (PAS)	17
16 – AU SERVICE DES PERSONNES AGEES SUR LA COMMUNE	18
A - Le portage des repas à domicile :	18
B - Le coursier municipal :	18
C- La téléalarme :	18
D - Maison d’Alzheimer → le CAJOU :	18
17 – RETROSPECTIVE FINANCIERE	19
18 – ORIENTATIONS 2024	252
19 – ETAT DE LA DETTE	25
20 - EVOLUTION DES EFFECTIFS : DE 2017 A 2023	25

PARTIE I

EVOLUTION DU SERVICE

PREAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune. Etablissement public de proximité, il anime une action générale de prévention et de développement social.

Il assure un rôle de coordinateur des politiques sociales sur son territoire, en lien avec ses partenaires, institutions publiques et privées.

Les publics concernés par son action : jeunes, familles, seniors, personnes porteuses d'un handicap, en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion..., peuvent s'adresser au CCAS dans le cadre d'un parcours coordonné, dès l'accueil et pendant toute la durée de la prise en charge.

Le CCAS anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire. Pour sa réalisation, le CCAS dispose d'une organisation transversale de ses services favorisant la pluridisciplinarité, la réactivité et l'innovation.

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe du 7 août 2015 (article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil d'administration du CCAS doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget.

La loi NOTRe précise que : - Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines, - Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication, - La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire portant notamment sur les grandes orientations budgétaires, est élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS,

Le ROB doit comporter une présentation de la structure comprenant notamment l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Outre les éléments d'analyse rétrospective présentés, ce rapport doit comporter, tel que le précise la Loi n° 2018-32 du 22 Janvier 2018, « les orientations budgétaires envisagées par le CCAS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ».

Se fondant désormais sur un rapport très étayé décrivant la situation économique et financière du CCAS, le débat d'orientation budgétaire devient l'étape la plus importante du cycle budgétaire annuel.

En effet, il permet ainsi la tenue de discussions au sein du conseil d'administration en toute transparence et l'information des élus non seulement sur les évolutions conjoncturelles et structurelles du CCAS ; mais également sur les priorités qui fonderont la construction du budget primitif 2024.

Le Centre Communal d'Action sociale est soumis aux mêmes contraintes budgétaires que le budget de la Ville qui le finance au travers d'une subvention d'équilibre.

1 - CONTEXTE

Un contexte économique incertain avec une inflation qui recule mais des prix qui restent élevés sur l'énergie et l'alimentation.

- Prévision de reprise de la croissance à 1,4% et baisse de l'inflation à 2.6% (contre 4,9% en moyenne sur 2023)

- Toutefois les prix sont toujours élevés sur l'électricité, le gaz et les produits alimentaires, ce qui a incité le gouvernement à reconduire pour 2024 le bouclier tarifaire pour l'électricité (hausse plafonnée à 10% en février 2024)

L'OFCE s'attend à une remontée du chômage (qui a diminué depuis la crise sanitaire), qui devrait passer de 7,2% actuellement à 7,9% à la fin 2024. Pour autant actuellement, le marché de l'emploi surprend par sa vigueur, avec un million d'emplois créés en France depuis 2019

- Maintien de l'indemnité "carburant travailleur" qui sera versée si le prix du carburant dépasse un « seuil d'alerte ». Elle représenterait 100 euros par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant six mois pour un automobiliste moyen.

- Au 1er janvier 2024, le montant du Smic a augmenté de 1,13 % et les agents de la fonction publique ont pu compter, à cette même date, sur une augmentation de leur point d'indice de 5 points.

• Une réforme des services à domicile doit entrer en vigueur au 1 er juillet 2025 : Objectif de maillage du territoire national avec des « services autonomie » dispensant soit de l'aide et du soin, soit que de l'aide, sur un même périmètre géographique, afin de faciliter et coordonner les parcours. Il n'impactera pas pour cette année l'organisation actuelle des services, mais ces évolutions sont à suivre et à prendre en compte dans nos réflexions pour envisager l'avenir.

2 – LES ENJEUX FINANCIERS POUR 2024

Les principales orientations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- Maintenir les dépenses et les crédits de fonctionnement
- Réaliser un recensement rigoureux des besoins en personnel pour une évolution maîtrisée de la masse salariale
- Continuer à décloisonner et à mutualiser les services pour une meilleure maîtrise du budget
- Réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement des structures
- Maintenir des services de qualité à la population
- Développer toutes formes de solidarités
- Promouvoir le bien vieillir
- Assurer les missions confiées au titre de l'aide sociale légale et facultative
- Développer les projets d'animation de la vie sociale en lien avec les besoins des habitants
- Délocaliser les animations dans les quartiers

3 – PROBLEMES RELEVES DANS CE NOUVEAU CONTEXTE

L'inflation a précarisé de nombreux habitants de la commune qui pour s'en sortir font de plus en plus appel aux services du CCAS : colis alimentaires, chèques eaux...

Le CCAS a relevé une hausse des demandes d'aides en ce début d'année, autant pour s'alimenter que pour payer les factures d'énergie que pour le maintien au domicile. Certains habitants ont des factures d'électricité exorbitantes alors qu'ils n'ont pas changé leurs habitudes de consommation.

La fracture numérique commence à toucher toutes les tranches d'âges. Les familles n'arrivent plus à réaliser leurs démarches administratives en autonomie. Notre service d'aide est de plus en plus sollicité.

4 – COMMENT REpondre AUX NOUVEAUX BESOINS ?

L'équipe du CCAS va devoir être en mesure d'analyser et de répondre aux nouveaux besoins liés aux difficultés financières impactant les ménages :

- Y a-t-il de nouveaux usagers qui utilisent les services sociaux ?
- Comment rassurer, soutenir et maintenir le lien avec les plus vulnérables
- Quels sont leurs profils ?
- Quels sont leurs besoins ?
- Quelles sont les nouvelles solidarités à co-construire ?
- Comment intervenir sur les situations fragilisées économiquement avant que les impayés s'accumulent ?
- Comment renforcer les solidarités partenariales ?
- Comment répondre aux problèmes liés à la fracture numérique ?
- Comment accompagner les bénévoles ?

5 – ROLE DU CCAS

LES FORCES DU CCAS :

- Les agents sont formés à l'accueil et spécialisé dans les domaines du bien-vieillir et l'aide sociale
- Il a un service d'aide à domicile qui répond aux besoins des personnes en perte d'autonomie
- Il possède un centre social qui assure l'animation de la vie sociale dans une démarche partenariale
- Il est en capacité d'organiser et d'animer un guichet unique de la demande sociale
- Il est en capacité d'organiser et d'animer un guichet unique de la petite enfance
- Il assure par le biais de sa référente famille la coordination des actions petite enfance et parentalité.
- Il a un réseau de partenaires importants dans tous les domaines, ce qui lui permet d'orienter le public pour un accompagnement adapté aux besoins repérés.
- Il a anticipé dans la mise en place de projets d'aide aux personnes en difficulté numérique.
- Il a un réseau de bénévoles très important (52) qui l'aide en cas de fort besoin en logistique
- Il a une équipe de professionnels investis et soudés
- Il travaille avec des élus réactifs dans leurs réponses et force de propositions
- Il est en capacité à travailler en transversalité avec l'ensemble des services de la commune.
- Il a un soutien des services administratifs et une veille juridique de la commune qui lui permet de travailler sereinement sur les projets.
- L'équipe adapte ses horaires en fonction des besoins du service et des usagers

- Il a réaménagé les locaux de la distribution alimentaire pour mieux accueillir les bénéficiaires et améliorer les conditions de travail des bénévoles
- Il organise des actions de convivialité pour instaurer la confiance et aider les plus fragilisés
- Il développe par le biais de son partenariat de nombreuses actions autour du bien-être
- Il a développé un réseau de bénévoles qui organise de nombreux projets et s'investit dans la dynamique de la structure
- Il est reconnu par les partenaires pour la qualité de son organisation et par son dynamisme
- Il est apprécié par les bénéficiaires pour sa réactivité, sa convivialité et la bienveillance à leur égard

LES FAIBLESSES DU CCAS

- L'équipe s'est agrandie et le nombre de bureaux disponibles n'est plus adapté
- Le nombre de partenaires est de plus en plus nombreux et la place vient à manquer
- La cuisine doit être modernisée pour mieux accueillir les ateliers cuisine
- Le service d'aide à domicile doit moderniser son mode de gestion pour être plus efficient et répondre aux besoins environnementaux.

6 – ACTIONS A MAINTENIR OU A DEVELOPPER EN 2024

- Accueil de nouvelles permanences en fonction des besoins repérés, pour exemple la CPAM assurera une permanence en visio
- Accueil de nouvelles actions d'animations proposées par les habitants de la commune
- Renforcement d'ateliers gratuits de bien-être et les actions favorisant le lien social proposés par les partenaires
- Développement des projets délocalisés dans les quartiers
- Développement des projets en lien avec la banque alimentaire
- Réalisation de collectes de produits d'hygiène en faveur des bénéficiaires de la distribution des colis alimentaires
- Renforcement des actions de parentalité créatrices de lien
- Renforcement des actions partenariales entre les structures communales en faveur de la petite enfance
- Maintien de la démarche qualité du service
- Amélioration de l'aménagement des locaux
- Sécurisation de l'hygiène alimentaire sur la distribution des colis alimentaires
- Arrêter la gestion papier du SAD et développer la gestion par smartphone

7 – ACCUEIL DU PUBLIC

Le public accueilli est très divers : Jeunes, seniors, personnes en grande détresse sociale et financière, personnes fragiles psychologiquement, femmes ayant subi des violences intrafamiliales etc...

Ces personnes sont reçues sans rendez-vous pour plus de réactivités dans les réponses. Elles peuvent aussi, si elles le souhaitent, être accueillies sur des plages horaires différentes de l'ouverture du centre social, afin de permettre à chacun d'utiliser les services sans contrainte.

Les situations sont évaluées pour permettre, si-besoin, d'orienter la personne vers le Conseil Départemental, la CPAM, CAF.... Le CCAS dispose d'aides d'urgence sous la forme de bons de transport, secours d'urgence et de chèques d'accompagnement personnalisé. Il est souvent le dernier rempart à la grande exclusion. En effet, les missions obligatoires au titre de l'action sociale légale permettent de domicilier des personnes sans domicile stable.

PARTIE II

ELEMENTS D'ANALYSE

POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

8 – LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

A – L'équipe : les aides à domicile

Ce service doit faire face aux évolutions inéluctables liées au vieillissement de la population et au désir des personnes âgées et en situation de handicap de se maintenir à domicile. Il propose de ce fait des réponses adaptées en prenant en compte les évolutions et en les anticipant.

Un plan de formation annuel permet de répondre au mieux aux besoins de professionnalisation du service. Les formations sont choisies en fonction des compétences manquantes au sein de l'équipe et des nouvelles situations de fragilité repérées.

Pour fidéliser les agents, une politique de motivation et de soutien des pratiques professionnelles est adoptée notamment en améliorant en permanence les conditions de travail.

Le personnel est réparti comme suit :

32 agents dont 11 personnes titulaires, 20 personnes en CDD et 1 personne en contrat aidé.

B- Les chiffres clés

Nombre de bénéficiaires : 169

Nombre d'heures réalisées chez les bénéficiaires :

2021 : 34 682 heures

2022 : 33210 heures

2023 : 32443 heures

Baisse des heures réalisées chez les bénéficiaires en fin 2023 (767 heures).

Nous avons refusé des prises en charge complexes en raison des difficultés à embaucher du personnel qualifié. En fin d'année de nombreuses personnes ont été hospitalisées, d'autres sont entrées en EHPAD.

ALERTE : *La population est vieillissante et le maintien à domicile est souvent très médicalisé. Il en résulte que les plans d'aides comportent beaucoup d'heures. Quand une personne quitte le service, nous avons du mal à transférer les heures à réaliser sur le planning d'un autre agent. La gestion du personnel est complexe car il nous est de plus en plus difficile d'anticiper les départs et les entrées.*

Une étude de modernisation du service doit être envisagée pour réduire la consommation de papier, simplifier la gestion administrative et gagner du temps dans l'organisation des remplacements.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES PREVUES EN 2024 POUR LES AIDES A DOMICILE :

- Premiers secours
- Des formations sur la thématique des maladies neuro dégénératives, la perte d'autonomie,

FORMATIONS THEMATIQUE GRATUITES COMPLEMENTAIRES :

- Les transferts proposés par Matériel Médical Concept
- La maladie ALZHEIMER, proposée par France Alzheimer
- Le domicile et les intervenantes, proposée par un psychologue

FORMATIONS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DU SAD

- Coordination et gestion d'un SAD

Prévisionnel de recettes pour 2024 : 33 000 heures soit un total de 775 000 euros
Prévoir les dépenses en formation : 1^{er} secours 1 700 €

C - PRIME SEGUR

Un complément de traitement indiciaire (CTI) a été créé à la suite des accords du **Ségur** de la santé. Depuis le 28 avril 2022, il est versé à l'ensemble des agents exerçant au sein du Service d'aide à domicile.

Une dotation de compensation annuelle forfaitaire est versée par le Département dans le cadre du décret N°2022-728 du 28 avril 2022.

Le département devrait compenser tout ou partie de cette prime pour 2024.

D – DISPOSITIF : OSCAR

(Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite)

Le CCAS a conventionné avec la CARSAT sur un nouveau dispositif : OSCAR. Le CCAS s'engage sur la durée de l'OSCAR à assurer les missions de coordination et à réaliser les engagements suivants :

Mission 1 - Assurer un suivi personnalisé du retraité

Mission 2 - Favoriser et faciliter la mise en œuvre des prestations et orienter le retraité dans ses choix

Mission 3 - Informer les partenaires en cas de changement de la situation

En contrepartie une aide financière d'un montant de 200 euros par retraités suivis sur l'année sera reversée au CCAS.

Ces missions étaient déjà assurées par l'agent évaluateur, pour les personnes entrant dans le service. L'aide ne sera apportée que pour les personnes qui acceptent d'entrer dans ce dispositif.

Nous n'avons bénéficié d'aucune prise en charge par la CARSAT.

9 – AUGMENTATION DES TARIFS POUR LE MAINTIEN DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Un décret fixe le montant du tarif minimal mentionné au [1° du I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles](#).

Le montant du tarif minimal d'une heure d'aide et d'accompagnement réalisée par un service autonomie à domicile, a été porté à 23,50 euros au 1^{er} janvier 2024.

Il prévoit la revalorisation de ce montant au 1er janvier de chaque année. Pour tenir compte de sa revalorisation pour 2024, il relève les plafonds des plans d'aide de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Nouveaux tarifs pour les mutuelles et les assurances : 26.30 €

Caisse de retraites, CPAM : 26.30€

RECETTES SUP. A PREVOIR SUR L'ANNEE 2024 : 15 000 €

10 - ORGANISATION DES ASTREINTES DU SAD

Textes de référence

• Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ; • Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Pour assurer une continuité de service les astreintes des agents administratifs ont été mises en place en matinée, midi, soirée et week-end. Le service est sécurisé.

II - Fonctionnement du service et compensation financière :

Pour rappel, les horaires du service sont les suivants :

- **Bureau : Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Intervention : Du lundi au dimanche de 7h30 à 19h30 ainsi que les jours fériés.**
- **Pour les situations urgentes : une astreinte est mise en place les week-ends, jours fériés et hors horaires d'ouverture de la structure.**

COUT SUPPLEMENTAIRE POUR LE SERVICE : 8 000 €

11 – LE SERVICE D'AIDE AUX PETITS TRAVAUX

Le public ciblé par le SAAD est de plus en plus âgé et les femmes seules sont en augmentation.

Nous avons mis en place un service de réalisation de petits travaux qui est proposé au prix d'une heure d'aide à domicile.

Nous avons suspendu le service en raison de l'absence longue durée de l'agent qui assure cette mission

Service à maintenir pour 2024

12- L'AIDE SOCIALE

A - DISTRIBUTION DES COLIS ALIMENTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale a lancé le 1^{er} avril 2015 la distribution de colis alimentaires pour venir en aide aux personnes les plus défavorisées de la commune.

Les personnes inscrites bénéficient également d'un accompagnement social et éducatif pour les aider à surmonter leurs difficultés. Temps qui peut être limité ou non en fonction des personnes.

La Banque Alimentaire fournit au CCAS les denrées constituant les colis.

112 FOYERS INSCRITS

228 PERSONNES BENEFICIAIRES

13 PERSONNES ORIENTEES PAR LES ASSISTANTS SOCIAUX

	DENREES			BENEFICIAIRES		
	Kg Brut	Kg Net (Hors FEAD)	Valeur BA €	Nb Foyer	Nb Personnes	Orientés AS
2022	69875	42691	200626	100	216	12
2023	65705	49735	237260	112	228	13

Le volume des denrées est en baisse constante depuis 2023 alors que le nombre de foyers et de personnes bénéficiaires des colis ne cesse d'augmenter.

Le nombre des bénéficiaires orientés par les assistants sociaux reste toutefois similaire.

NOUVELLES SITUATIONS RENCONTREES :

Nous notons un nouveau profil de bénéficiaires liés aux diminutions soudaines des allocations Pôle Emploi. Il y a également de nombreuses personnes qui se retrouvent en difficulté en raison de trop perçu caf et/ou Pôle emploi.

Des contrôles caf suspendent toutes prestations le temps de la décision.

L'IMPLICATION DES BENEVOLES : 16 personnes s'impliquent dans ce projet. Certains sont impliqués dans l'acheminement des denrées, d'autres dans la manutention, la réalisation des colis, les temps de convivialité, le tri des vêtements et leur distribution.

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES PREVUES POUR L'AMELIORATION DU SERVICE : 1 500 €

B - DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

Aide Sociale	Position dossier	PH (renouvellement)	PA (1 ^{ière} demande)	Objet	Obligé alimentaire
1	Renouvellement	1		Foyer	0
1	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	4
1	Renouvellement	1		Foyer	0
1	Renouvellement	1		Foyer	0
1	Renouvellement	1		Services Ménagers	0
1	Renouvellement		1	EHPAD	2
0	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	1
1	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	2
1	Renouvellement	1		AVA	0
1	Renouvellement	1		Services Ménagers	0
1	Renouvellement	1		Foyer	0
0	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	1
1	Renouvellement	1		Services Ménagers	0
1	Renouvellement	1		SAVS	0
1	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	2
1	Renouvellement	1		Foyer	0
1	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	1
1	1 ^{ère} demande	1		Services Ménagers	0
1	Renouvellement		1	EHPAD	2
0	Renouvellement		1	EHPAD	1
1	Renouvellement	1		Foyer	0
1	Renouvellement	1		Accueil de jour	0
1	Renouvellement	1		Services Ménagers	0
1	1 ^{ère} demande	1		Services Ménagers	0
1	Renouvellement	1		SAVS	0
1	1 ^{ère} demande	1		EHPAD	0
1	1 ^{ère} demande		1	EHPAD	0
1	Renouvellement		1	EHPAD	0
1	Renouvellement	1		Services Ménagers	0
26		18	11		16

AU TOTAL

42 dossiers ont été instruits en 2023 au titre de l'Aide Sociale par le CCAS de BOMPAS, soit :

- 26 demandes d'aide sociale (10 premières demandes et 19 dossiers de renouvellement)
- 16 dossiers d'obligation alimentaire auprès des enfants des personnes concernées.

3 autres dossiers nous ont été orientés par des CCAS extérieurs au département des Pyrénées Orientales pour la constitution de dossiers d'obligation alimentaire.

L'aide sociale a été sollicitée par :

- 11 personnes âgées
- 18 personnes handicapées

13 – LA DOMICILIATION

Comparatif 2022/2023

Position Dossier	2022	2023
1ère Demande	10	8
Renouvellement	7	16

	2022	2023
Hommes	13	19
Femmes	4	4
Total	17	23

DOMICILIATION	2022	2023
NB PASSAGES	259	331
NB COURRIERS	266	338

Tranche âge	2022	2023
15 à 24 ans	2	3
25 à 34 ans	2	6
35 à 44 ans	4	5
45 à 54 ans	3	2
55 à 64 ans	4	5
65 à 74 ans	2	2
Plus 75 ans	0	0
	17	23

14 – LA PETITE ENFANCE

A - Le Multi-accueil

Le budget a été fortement impacté par l'augmentation de la charge salariale due aux arrêts maladies.

Pour 2024 la charge salariale restera importante, avec une obligation de proposer aux équipes de l'analyse de pratiques.

Nous devons prévoir de l'investissement et le renouvellement de certains matériels vétustes mais également pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et leurs familles. (Tel que des lits pour enfants, transats, structures de motricité, réaménagement de l'espace d'accueil...). Il est nécessaire également de renouveler notre stock de livres, de jeux et de linge.

La mise en place du guichet unique de la petite enfance a permis de développer la structure sur une dynamique de projets. Des passerelles entre les différentes structures en lien avec la petite enfance sont possibles grâce à la coordination de la Responsable Relais Petite Enfance du PAS.

En l'absence de la directrice une infirmière est en poste pour soutenir les équipes, rassurer les parents et prendre en charge la partie soin pour les enfants de la structure. Elle veille également aux bonnes relations avec les familles et les partenaires.

Deux personnes en contrat aidée sont venues également renforcer l'équipe. Une sur le volet animation l'autre sur le volet entretien des locaux.

Les familles apprécient les changements opérés qui favorisent un climat serein et sécurisant.

Cette nouvelle organisation permettra de développer des projets avec les autres structures de la commune. Des intervenants extérieurs seront sollicités pour mettre en place diverses actions : motricité, musique, etc....

NOUVELLES DEPENSES PREVUES : 3 0000 €

B – LE RELAIS PETITE ENFANCE

Pour le Relais Petite enfance :

21 d'assistante maternelle sont en activité sur la commune, 14 participent aux activités du relais et 2 s'inscrivent ponctuellement aux activités et aux évènementiels proposés sur la commune. 1 garde à domicile participe également à l'ensemble des actions tout comme les 2 assistantes maternelles de la MAM

Nous conservons les plannings mensuels permettant à chaque professionnelle, ainsi qu'aux familles, de se repérer et de s'inscrire aux trois ateliers proposés de manière hebdomadaire.

Le budget sera en évolution pour permettre la mise en place de la dynamique inter-structure. Des intervenants extérieurs seront sollicités pour créer des passerelles entre le multi-accueil et le relais pour diversifier et enrichir l'offre d'activités.

Concernant les attendus de la CAF, notre orientation reste la valorisation du relais petite enfance avec une communication via la presse locale, le site de la ville, les réseaux sociaux et les écoles par l'organisation de temps de parole avec les familles. Cette valorisation permet aussi de promouvoir le métier d'assistante maternelle pour palier à 2 départs à la retraite qui se profilent.

Nous maintenons également les réunions d'équipe qui permettent à chacune de se rencontrer et de se retrouver pour échanger autour d'une thématique, de projets et des attendus du RPE.

NOUVELLES DEPENSES PREVUES : 1 000 €

C – LE POINT ACCUEIL SOLIDARITE

Pour le poste de référente famille

Pour l'année 2024, nous maintenons les actions en direction des familles : pack naissance, temps parents-enfants avec une ouverture sur le milieu scolaire, temps de rencontres et d'échanges entre parents, les évènementiels partagés avec le service enfance jeunesse, le multi -accueil et le RPE, le jardin du partage et l'accès à la culture.

L'orientation souhaitée pour cette année 2024 est le renforcement des actions partagées interservices. Nos actions complémentaires permettent aux enfants de se rencontrer ou de se retrouver ainsi que leurs familles et de pouvoir également travailler en équipe élargie.

Ce projet se fera sans augmentation de budget.

15 - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

A - LE CENTRE SOCIAL : POINT ACCUEIL SOLIDARITE (PAS)

Il a obtenu son renouvellement d'agrément jusqu'en 2024 ce qui lui permet de bénéficier de la Prestation de service de la CAF pour aider à son fonctionnement. C'est un outil fédérateur qui permet d'associer les habitants à la démarche de projet.

2024 est l'année de renouvellement, l'occasion de réévaluer l'ensemble du projet et de réécrire les nouvelles actions pour les 4 ans à venir avec les habitants, les partenaires, les élus.

Il est complémentaire à l'action administrative du CCAS. Il développe des projets créateurs de lien social dans une démarche participative.

La référente famille est intégrée au projet d'animation du centre social. Elle assure la dynamique et la coordination des projets « petite enfance » en créant du lien avec les différentes structures de la commune.

Le centre social organisera le 11 octobre 2024 en partenariat avec les membres de la commission d'accessibilité communale un forum pour les personnes en situation de handicap. Ce projet sera pensé et organisé avec l'ensemble des structures implantées sur la commune qui accueillent ce public.

Les dépenses du centre social resteront constantes pour cette année.

**PRESTATION DE SERVICE : 54 000 €
PAS D'EVOLUTION DE DEPENSES**

16 – AU SERVICE DES PERSONNES AGEES SUR LA COMMUNE

A - Le portage des repas à domicile

Ce service est assuré par le restaurant municipal.

Ce sont généralement les personnes les plus vulnérables qui commandent ces repas. Nous sommes en lien avec le personnel de ce service pour repérer les personnes fragilisées et aider pour les besoins complémentaires : Lien avec les partenaires sociaux, médicaux etc....

B - Le coursier municipal

Ce service est géré par la commune pour les déplacements des personnes retraitées et en situation de handicap : courses, livraison médicaments, déplacement vers les activités proposées sur la commune....

Ce service a une grande utilité sociale. Il permet de venir en aide avec efficacité et réactivité à toutes les personnes vulnérables qui ne peuvent se déplacer.

C- La téléalarme

Les habitants de la commune ont le choix entre plusieurs prestataires puisqu'il n'y a pas d'aide du CCAS ;

Les personnes bénéficiaires de l'APA peuvent sous certaines conditions avoir une aide du Conseil Départemental.

D - Maison d'Alzheimer → le CAJOU

Ouverture le 1^{er} décembre 2009 de la Maison d'Alzheimer, qui accueille 15 patients par jours avec une trentaine de patients inscrits sur la semaine. Un loyer de 1138.89 € est perçu par le CCAS. (Remboursement de l'emprunt contracté).

Un partenariat est instauré entre le service d'aide à domicile, le Relais Petite Enfance, le multi-accueil et le CAJOU sur des projets partagés : semaine bleue, chants, danse.

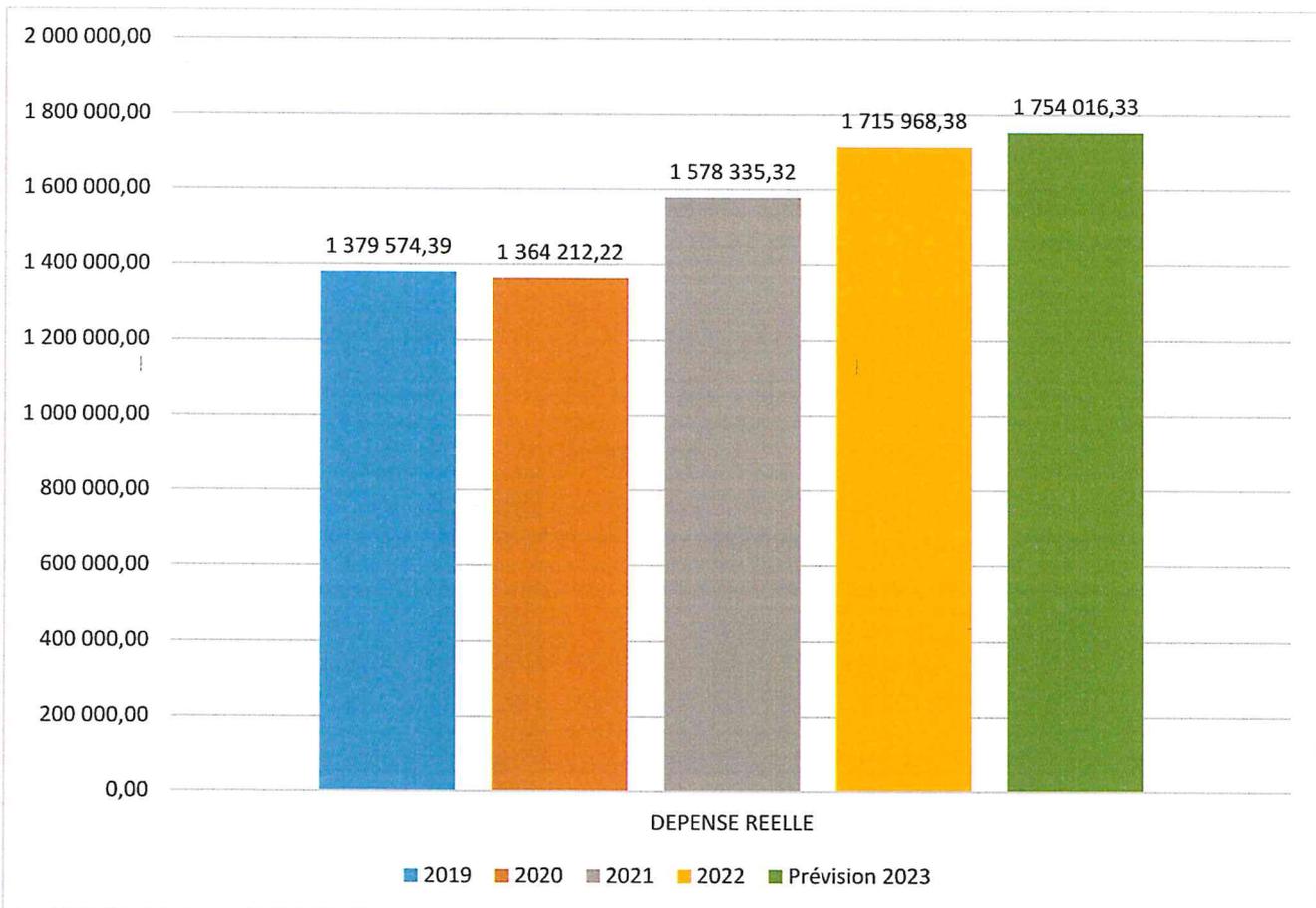
En 2022 un échange de savoir-faire autour d'un projet de jardin partagé s'est organisé, il continuera à être développé en 2024

17 – RETROSPECTIVE FINANCIERE 2019 – 2023

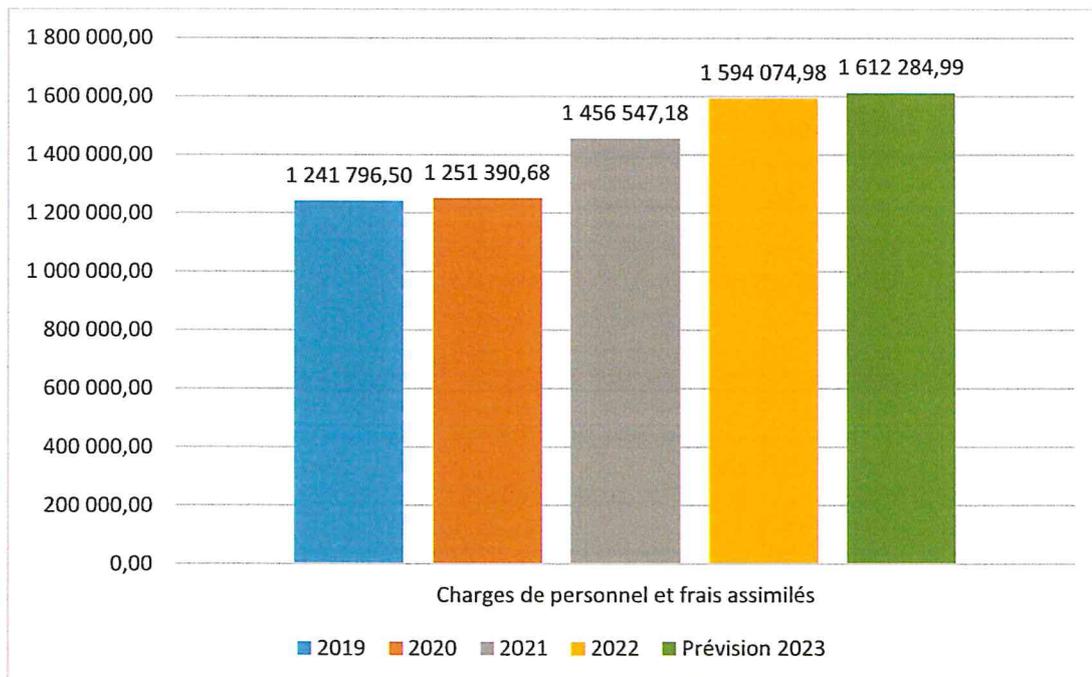
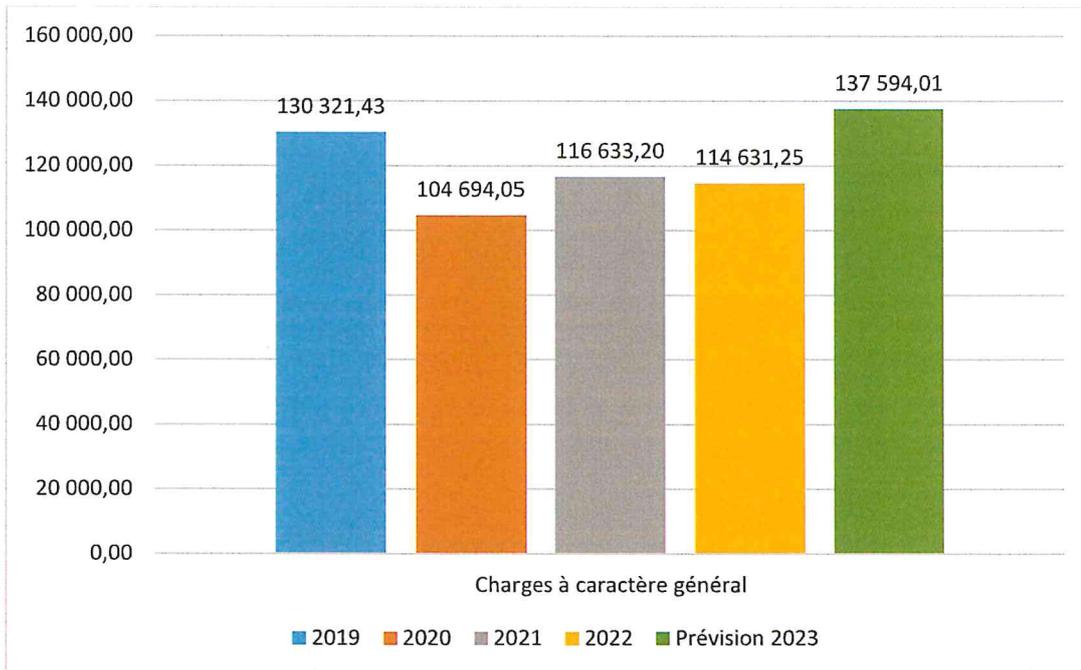
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES EN €

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
D	DEPENSE REELLE	1 377 555,39	1 362 192,22	1 576 314,32	1 713 946,38	1 754 016,33
011	Charges à caractère général	130 321,43	104 694,05	116 633,20	114 631,25	137 594,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 241 796,50	1 251 390,68	1 456 547,18	1 594 074,98	1 612 284,99
65	Autres charges de gestion courante	4 438,94	1 869,59	2 667,06	3 344,47	3 701,93
66	Charges financières	705,12	3 080,05	282,71	80,59	123,82
67	Charges spécifiques	293,40	1 157,85	184,17	1 815,09	311,58

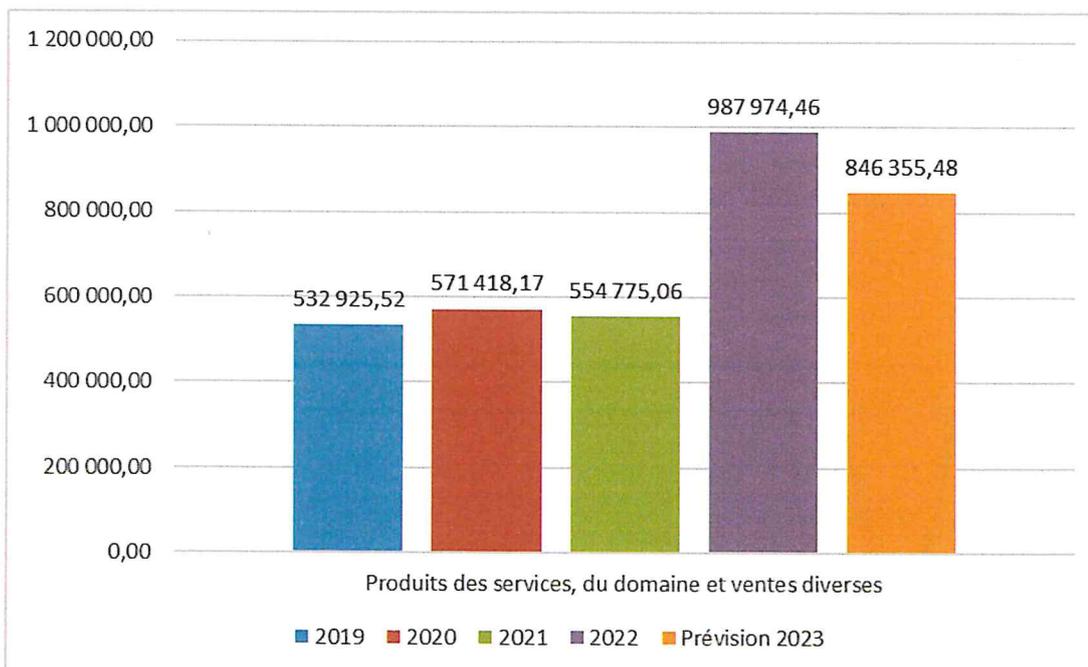
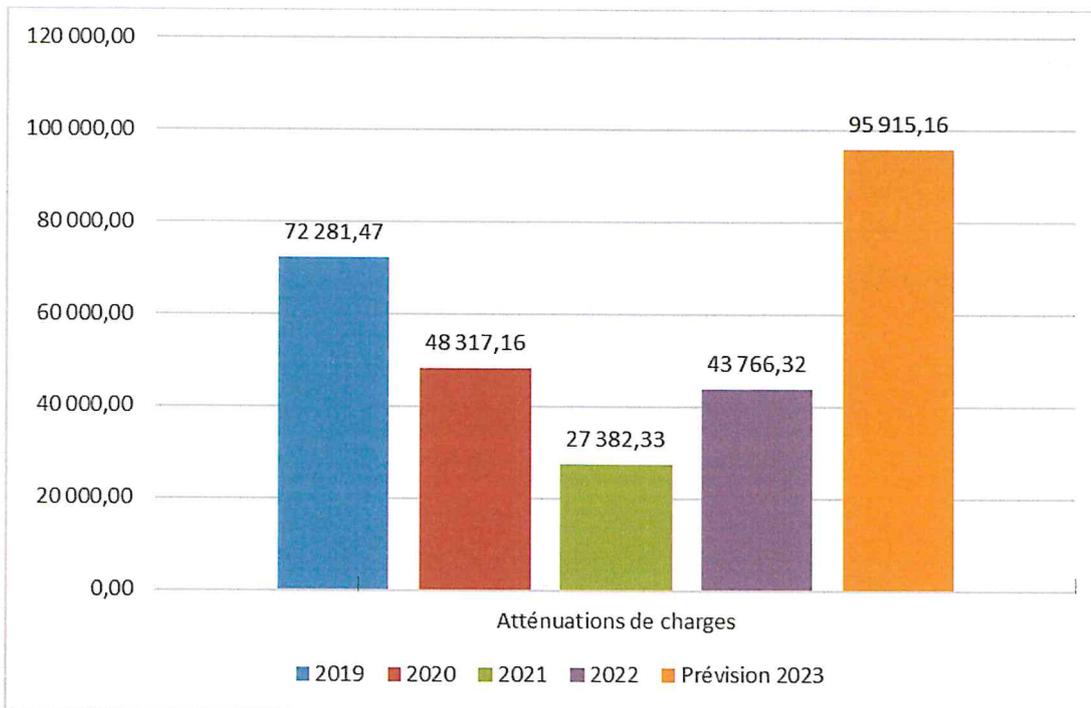


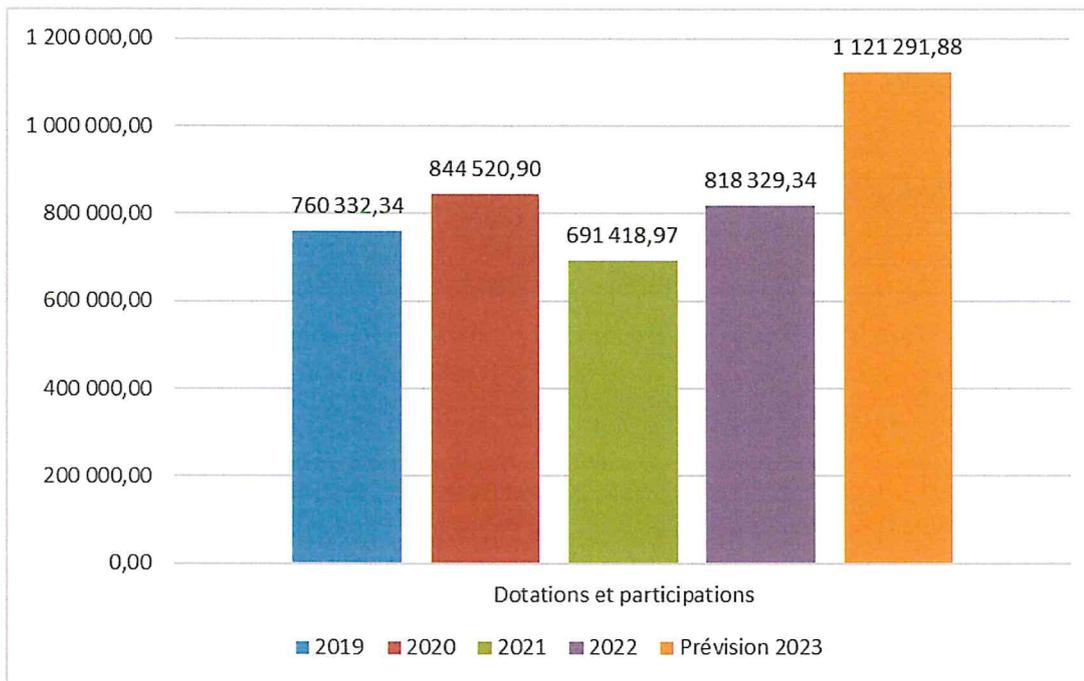
Les principales dépenses : évolution des frais courants, pour le fonctionnement de la structure et la réalisation de ses actions (chapitre 011) et frais de personnel (chapitre 012)



EVOLUTION DES RECETTES REELLES EN €

CHAPITRE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
R	RECETTE REELLE	1 593 584,41	1 499 497,29	1 607 140,87	1 879 315,01	2 561 462,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	214 707,22	20 835,72	318 045,34	15 530,34	477 160,92
013	Atténuations de charges	72 281,47	48 317,16	27 382,33	43 766,32	95 915,16
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	532 925,52	571 418,17	554 775,06	987 974,46	846 355,48
74	Dotations et participations	760 332,34	844 520,90	691 418,97	818 329,34	1 121 291,88
75	Autres produits de gestion courante	12 936,86	13 084,95	13 133,35	13 283,64	14 021,29
77	Produits spécifiques	401,00	1 320,39	2 385,82	430,91	6 718,15



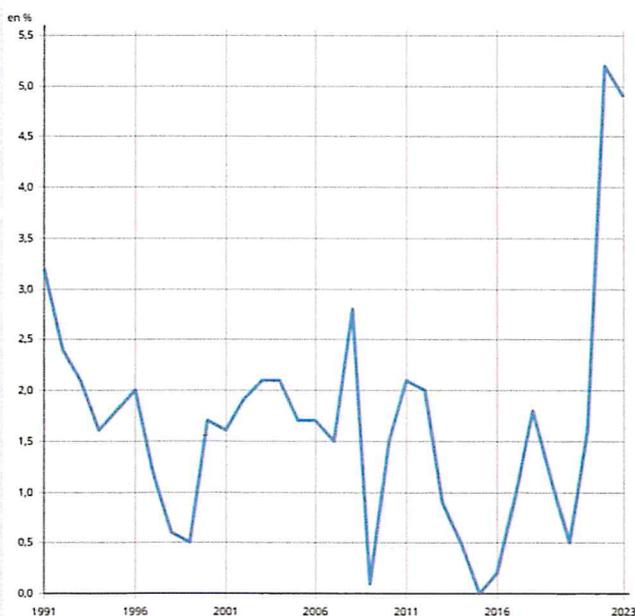


18 - ORIENTATIONS 2024

A - Le cadrage national

Au niveau national, après deux ans d'inflation forte, les prix sont en baisse pour les matières premières et ceux des produits finis se stabilisent. Ainsi, après le pic connu au second semestre 2022, **l'inflation poursuit son ralentissement entamé au printemps 2023 et pourrait atteindre 4,9% en 2023, puis 2,6% en 2024**

Taux d'inflation



Note : variation annuelle.

Lecture : en 2023, le taux d'inflation est de 4,9 %.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

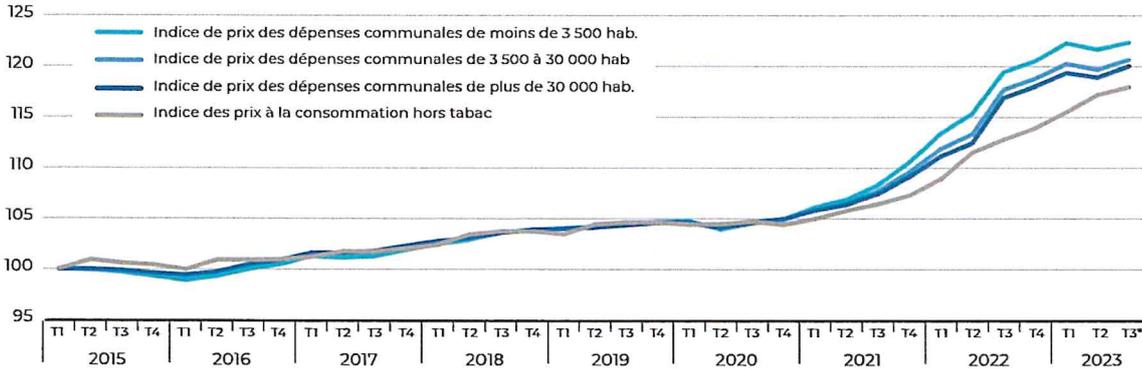
Source : Insee, **indices des prix à la consommation**.

Les dépenses de fonctionnement poursuivent leur hausse.

Si les prix de l'électricité semblent se stabiliser, la hausse des prix des denrées alimentaires reste très importante avec une inflation estimée à 15% pour 2024.

Indice de prix des dépenses communales (y compris charges financières) par strate démographique

Données trimestrielles - Base 100 au 1^{er} trimestre 2015



* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : indice de prix Insee, calculs La Banque Postale

Par ailleurs, les mesures gouvernementales pèsent sur la masse salariale :

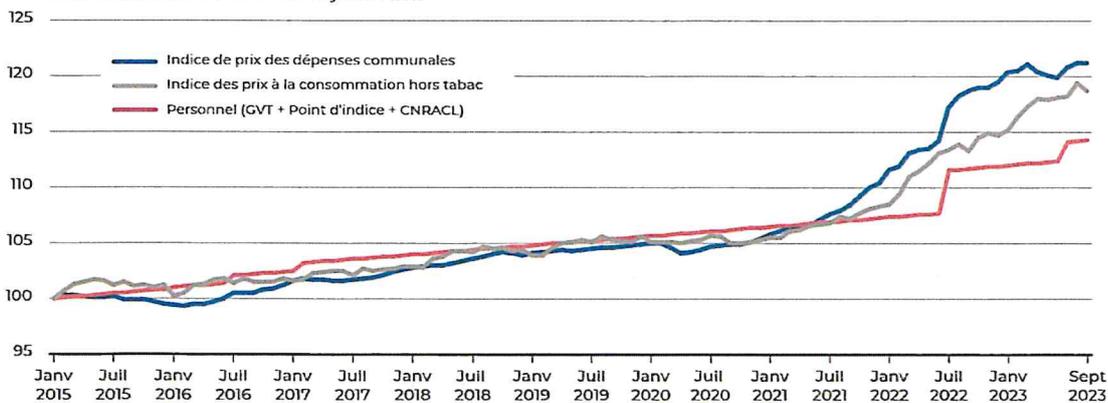
- Revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023,
- Mesures spécifiques ciblant les bas salaires (selon le gouvernement, celles-ci permettraient jusqu'à 7 % de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024),
- Incitation au versement en 2024 d'une prime « inflation » aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros brut.

En plus des effets en année pleine de ces mesures, pour 2024, de nouvelles mesures réglementaires ont été décidées :

- Au 1er janvier, 5 points d'indice supplémentaires pour les agents de la fonction publique,
- Augmentation d'un point du taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), faisant passer la part patronale à 31,65 %.

Évolution des dépenses de personnel

Données mensuelles - Base 100 en janvier 2015



Source : indices de prix Insee, mesures gouvernementales, calculs La Banque Postale

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. A la fin du 1er semestre 2023, la progression annualisée de l'indice (quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents) calculée pour la composante masse salariale est de + 4,3 %

B – Les estimations d'évolution 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 prendront en compte ce contexte national d'évolution des dépenses.

- Concernant les charges courantes (chapitre 011) : Prévision de dépense à hauteur de 150 000 €
- Concernant les charges de personnel (chapitre 012) :

Ce chapitre connaît une évolution du fait de mesures nationales :

- Augmentation du SMIC au 1 er janvier 2024
- Attribution généralisée de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024
- Effet année pleine de la revalorisation indiciaire de 1,5% du point d'indice du 1er juillet 2023 (prise en compte sur 6 mois en 2023)

Et de dispositifs légaux :

- Avancements d'échelon
- GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

Par ailleurs, des événements locaux viennent également impacter les dépenses :

- Les augmentations individuelles du RIFSEEP
- Les avancements de grade et les promotions internes
- Un complément de traitement indiciaire (CTI), déjà évoqué, créé à la suite des accords du Ségur de la santé
- Une prévision concernant la prime inflation en cours de réflexion au sein de la commune.

En conséquence, la prévision de dépenses est estimée à 1 736 000 €

Les dépenses réelles d'investissement 2024

Le CCAS réalise peu de dépenses.

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023
D	DEPENSE	4 910,53	-	13 472,66	8 971,78	-
20	Immobilisations incorporelles				1 944,00	-
21	Immobilisations corporelles	4 910,53		13 472,66	7 027,78	-
R	RECETTE	24 390,25	4 665,48	10 452,00	10 390,59	5 458,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 055,25	4 665,48		10 390,59	3 858,93
13	Subventions d'investissement	4 335,00		10 452,00		1 600,00

Les dépenses d'investissement réel 2024 prendront en compte un projet de renouvellement de matériel et d'aménagement qualitatif pour la crèche estimé à 15 000 € TTC pour lequel une demande de subvention sera réalisée auprès du partenaire CAF pour 80% du montant total.

19 – ETAT DE LA DETTE

L'unique prêt contracté par le CCAS est à taux variable Euribor 12 mois + 0,98 de marge.
Le montant initial emprunté le 9 mars 2009 était de 150 000 euros pour une durée de 20 ans.

Organisme prêteur	Capital restant dû 31/12/23	Durée résiduelle	Capital annuité 2024	Intérêts Coût 2024	Dernière échéance
Banque Populaire	42 208.50€	6 annuités	7 381.15 €	2 236 €	2029

20 – EVOLUTION DES EFFECTIFS

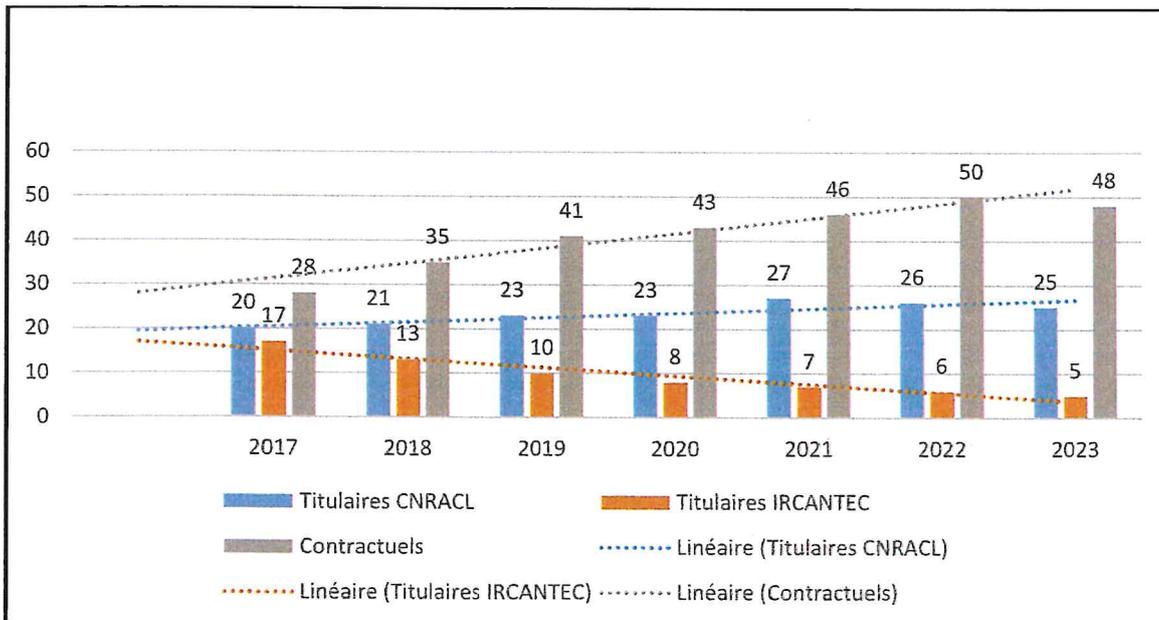
En 2023, les arrêts maladie ont été encore importants. Les équipes et le budget en ont été affectés.

Ceci a obligé le gestionnaire de services au public (SAAD et crèche) à assurer l'activité par l'embauche de contractuels et surtout par le recours au paiement d'heures supplémentaires ou complémentaires réalisées par les agents présents.

Le CCAS étant son propre assureur pour ces agents, le coût a donc été double sur la masse salariale.

En 2023, une vigilance accrue sera mise en place sur la maîtrise des dépenses liées au personnel, amenant à arbitrer si nécessaire sur les priorités d'accompagnement à réaliser par le service.

EVOLUTION DES EFFECTIFS : DE 2017 A 2023



Titulaires CNRACL : 25

Titulaires IRCANTEC : 5

Contractuels : 48 (dont 4 CAE et 44 CDD)

Total : 78

Toutes ces données permettent d'ouvrir le débat.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré le Conseil d'Administration du CCAS décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2024, ainsi que du débat qui s'est tenu sur la base des éléments dudit rapport ;
- **DE TRANSMETTRE** au Préfet du Département le présent rapport afférent au DOB ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 22 Mars 2024

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,



PUBLIÉ LE ... 28 MARS 2024